

**Bernard COLLORAFI**  
**21B Chemin de l'Estelle**  
**06110 LE CANNET**

Le Cannet,  
Le 31 janvier 1997

**Denis HENNEQUIN**  
**Président Directeur Général**  
**McDonald's France SA**  
**1 Rue Gustave Eiffel**  
**78045 GUYANCOURT CEDEX**

Lettre recommandée  
avec accusé réception.

Cher Denis,

1. A la suite de l'entretien que j'ai eu le lundi 22 janvier dernier avec Isabelle KUSTER, j'ai noté :

- que Patrick GILARSKI préférerait finalement exploiter ses restaurants en toute propriété, au lieu de faire une joint-venture avec vous ;
- qu'il ouvrira ainsi VALLAURIS que vous lui donnez ;
- qu'enfin, vous acceptez de m'attribuer ANTIBES OUEST.

Je prends acte de cette attribution et vous remercie vivement de la confiance que vous me témoignez. Je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour développer ce restaurant avec un excellent QSP.

2. Cependant pour les raisons exposées dans ma lettre du 10 janvier, et qui restent totalement d'actualité, je persiste à demander que me soit également attribué VALLAURIS qui, comme le souligne Isabelle, est une autre commune qu'ANTIBES, mais comme je le souligne, est également une autre commune que CANNES où se trouve Patrick GILARSKI.

Il y a une barrière naturelle qui est constituée par les collines de la Californie où sont construites des résidences de luxe et le parc de la Valmasque sans aucune habitation. De plus, ce restaurant sera à 7 minutes et à 5.8 kilomètres d'ANTIBES Nord et du Centre Commercial où je suis installé et à 14 minutes et 8.8 kilomètres de CANNES où est installé Patrick GILARSKI.

Il est évidemment totalement discriminatoire d'accorder ce restaurant à Patrick GILARSKI plutôt qu'à moi-même, puisque VALLAURIS n'est pas dans sa zone de chalandise et se trouve au contraire dans ma zone de chalandise.

Cela va m'impacter d'au moins 20 % car il est notamment évident que toute la population de VALLAURIS dont le pouvoir d'achat est le plus faible de la région, vient effectuer ses courses à Carrefour à ANTIBES plutôt que dans les boutiques coûteuses de CANNES.

Compte tenu du préjudice causé notamment à ma rentabilité, je persiste donc à demander que me soit attribué le restaurant de VALLAURIS.

Il est clair, et Isabelle KUSTER en a convenu, que ma zone de chalandise va au delà de la commune d'ANTIBES.

Isabelle m'a confirmé qu'en contrepartie, les conditions de loyers de mes restaurants seraient revues à la baisse afin d'assurer au minimum la rentabilité prévue lors des projections établies à l'ouverture de chaque unité.

Je resterai vigilant quant à la préservation de mes intérêts et ne manquerai pas de me manifester lorsque je constaterai des manquements aux engagements que vous avez pris.

J'attends une réponse précise en maintenant avec force les termes de mes correspondances précédentes.

Je te prie de recevoir, Cher Denis, mes meilleures salutations.